

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le lundi 1 mai 2023 à 19h30 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

Le maire Richard B. Dubé
suppléant
Les conseillers et conseillères :

Siège no 1	Claudia Beaulieu	Siège no 4	Siège comme maire suppléant
Siège no 2	Carole Desbiens	Siège no 5	Nicholas Dubé
Siège no 3	Stéphanie Caron	Siège no 6	Jocelyn Pelletier

Les membres présents forment quorum sous la présidence du maire suppléant.

Michael Marmen, directeur général est aussi présent ainsi que vingt-trois (23) personnes.

La séance est diffusée en « Live » sur Youtube.

La séance débute par le mot de bienvenue du maire suppléant.

23-05070 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Nicholas Dubé, et résolu unanimement que le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert. Le projet d'ordre du jour a été publié par la poste et sur Facebook aux fins de consultation par la population.

23-05071 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023

Il est proposé par Carole Desbiens, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023, soit adopté tel que rédigé.

23-05072 Comptes du mois d'avril 2023

La liste des comptes d'avril 2023 a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le 27 avril dernier et elle est remise à cette réunion. Il est proposé par Jocelyn Pelletier, et résolu unanimement que ces comptes soient approuvés:

Comptes à payer au 30 avril 2023	73 136.17\$
Comptes payés d'avance	67 208.06\$
TOTAL	<u>140 344.23\$</u>

23-05073 Rapports des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le dernier mois et du suivi des dossiers en cours:

- Richard B. Dubé, dossier RSG, projet éolien, rapport financier 2023 et dossier Église ;
- Richard B. Dubé, CADL, le 26 avril 2023 ;
- Carole Desbiens, Invitation au public pour le souper Honéquestre prévu le 6 mai 2023 ;
- Claudia Beaulieu, Comité Grand Feu et vente de livres ;

23-05074 Achat de mobilier pour le projet de RSG

Considérant le document de directive concernant le projet-pilote de responsables d'un service de garde éducatif et les exigences minimales pour l'aménagement des locaux, il y a lieu que la municipalité fournisse des locaux qui incluent entre autres un réfrigérateur, un four micro-ondes et une cuisinière électrique ;

Considérant les soumissions de Meubles Tardifs et des Meubles Dégelis au montant de 2 147\$ et 1 957\$ plus taxes respectivement ;

Sur la proposition de Stéphanie Caron, il est résolu unanimement que la Municipalité retienne la soumission de Meuble Dégelis au montant de 1 957\$ plus taxes. Le montant sera pris à partir des surplus libres.

23-05075 Achat de mobilier pour la cuisine de la salle Charles-Morin

Considérant la volonté du conseil d'offrir aux organismes et aux citoyens qui réserve et loue la salle Charles Morin un espace avec des équipements adéquats pour leurs activités de toutes sortes ;

Considérant que le réfrigérateur et la cuisinière électrique situés dans la salle ont servi énormément au fil du temps et sont maintenant moins performants, voire désuets ;

Considérant la soumission de Meuble Dégelis au montant de 2 018\$ plus taxes ;

Sur la proposition de Jocelyn Pelletier, il est résolu unanimement que la Municipalité se procure un réfrigérateur neuf et d'une cuisinière neuve pour combler les besoins de la salle Charles Morin et par conséquent d'accepter la soumission de Meuble Dégelis au montant de 2 018\$ plus taxes. Le montant sera pris à partir des surplus libres.

23-05076 Embauche des animatrices pour le camp de jour 2023

Sur la proposition de Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que les personnes suivantes soient embauchées du 26 juin au 18 août 2023 avec une semaine de préparation pour un total d'environ 9 semaines :

- Sophie Brousseau de Saint-Honoré-de-Témiscouata, animatrice en chef;
- Koraly Rioux de Saint-Honoré-de-Témiscouata, animatrice;
- Léna Patoine de Saint-Honoré-de-Témiscouata, animatrice;
- Adèle Lemelin, de Saint-Honoré-de-Témiscouata, animatrice;

Les salaires seront financés, en partie, par des subventions du programme Emplois d'été Canada et par les revenus d'inscription pour le camp de jour et le service de garde ;

La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata se porte garante des salaires des monitrices pour tout manque à gagner si les subventions et les revenus d'inscription ne suffisent pas.

23-05077 Achat de fermetures repliables et roulantes/salle des loisirs

Considérant la vocation de la salle des loisirs et ses multiples utilisations au cours de l'année (fêtes et festivals, camp de jour, etc.) ;

Considérant que la section du bar, avec ses nombreux équipements et outils, sa caisse, alcool et boissons, etc., nécessite à l'occasion que son accès soit restreint et /ou fermé durant certaines activités et certaines périodes de l'année ;

Considérant la soumission numéro 120540-212473 de *MobilFlex* au montant de 16 096\$ plus taxes (incluent une prise de mesures finale, la livraison et l'installation) ;

Sur la proposition de Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité accepte la soumission de *MobilFlex* au montant de 16 096\$ plus taxes pour l'installation d'un grillage à fermetures repliables et roulantes pour la section du bar de la salle des loisirs. Le montant sera pris à partir des surplus libres.

23-05078 Achats de barrières de sécurité

Considérant les besoins en sécurité de la Municipalité lors de certains travaux et lors de certaines activités ;

Considérant la soumission numéro 58573 de *Signal Services Inc.* pour des clôtures temporaires sur pied au montant approximatif de 1 525 \$ plus taxes pour 8 clôtures et 10 pattes ;

Sur la proposition de Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que la Municipalité accepte la soumission de *Signal Services Inc.* au montant approximatif de 1 525\$ plus taxes. Le montant sera pris à partir du poste budgétaire numéro 02-330-00-642.

23-05079 Permission de voirie pour l'année 2023

ATTENDU que la Municipalité devra peut-être exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports ;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère ;

ATTENDU que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

ATTENDU que la Municipalité s'engage à respecter les infrastructures routières dans leur état original ;

ATTENDU que la Municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis ;

Sur la proposition de Stéphanie Caron, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2023, et qu'elle autorise Michael Marmen, directeur général ou Josée Chouinard, directrice générale adjointe, à signer les permis.

23-05080 Remise des diplômes-bourses

L'École secondaire de Cabano propose aux municipalités de contribuer à la cérémonie de remise des diplômes des finissants par la remise de bourses aux élèves méritants d'ici. Quatre étudiants termineront leur secondaire 5 cette année.

Sur la proposition de Claudia Beaulieu, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata verse un don de 100\$ pour chaque élève graduant de Saint-Honoré.

Les élèves en question sont : Hugo Bérubé, Doryanne Després, Julia Dobson, Philippe Dupuis.

Le conseil félicite les élèves pour leur travail et leur persévérance et leur souhaite du succès dans la poursuite de leurs études.

23-05081 Motion de Félicitations pour deux gymnastes

Le conseil souhaite souligner et féliciter Mme Koraly Rioux et Mme Amélia Caron, membres du club de gymnastique *Cabagym de Témiscouata*. Tous deux ont été sélectionnées pour participer à la compétition provinciale en gymnastique qui se tiendra à Varennes le 5 mai prochain. Mme Rioux participe à la compétition de saut et Mme Caron à celle aux barres et au trampoline.

Encore félicitations à nos deux athlètes. On vous souhaite beaucoup de succès lors des compétitions!

23-05082 Avis de motion et dépôt du Règlement 380 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation de moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes (avec dispense de lecture)

Je Jocelyn Pelletier, conseiller numéro 6, donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance ordinaire du conseil qu'un projet de règlement numéro 380 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation de moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes.

Je Jocelyn Pelletier, conseiller numéro 6, dépose ledit Règlement numéro 380 qui a pour objectif de prévenir l'infestation de moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes et assurer le maintien de la qualité des eaux sur le territoire de la municipalité.

Une copie du projet de règlement fut remise aux gens dans l'assistance, et pour ceux et celles qui le souhaitent, une copie pourra être consultée au bureau municipal.

23-05083 Vente pour taxes - nomination de délégués substitués

Considérant l'adoption de la résolution numéro 23-02022 en février dernier portant sur l'approbation de la liste officielle des contribuables endettés envers la municipalité ;

Considérant l'absence des personnes déléguées, c'est-à-dire, Michael Marmen et Andrée Dubé, pour assister à la vente en justice et pour acquérir au nom de la municipalité le ou les immeubles ;

Considérant que pour ces raisons il y a lieu de nommer de nouvelles personnes déléguées pour représenter la municipalité lors de la tenue de cette vente ;

Sur la proposition de Claudia Beaulieu, il est résolu unanimement de nommer le maire suppléant, Richard B. Dubé, comme délégué officiel et la directrice adjointe, Josée Chouinard, comme déléguée substitut.

23-05084 Appui Ville d'Amqui-révision des programmes d'aide financière du MAMH et du MTMD

Considérant qu'il est fréquent que quelques années s'écoulent entre les activités de demande d'aide financière des municipalités et la réalisation effective des travaux, et ce particulièrement depuis la mise en place du RAEFIE, du RVMR, etc.;

Considérant que les lettres d'annonce ou de promesse des programmes d'aide financière du MAMH et MTMD fixent le coût maximal admissible (CMA) de

Considérant qu'il est fréquent que quelques années s'écoulent entre les activités de demande d'aide financière des municipalités et la réalisation effective des travaux, et ce particulièrement depuis la mise en place du RAEFIE, du RVMR, etc.;

Considérant que les lettres d'annonce ou de promesse des programmes d'aide financière du MAMH et MTMD fixent le coût maximal admissible (CMA) de chacun des projets et qu'aucune augmentation du CMA n'est actuellement acceptée par ces différents ministères;

Considérant que certains programmes de subvention ne tiennent pas compte adéquatement des besoins et des nouvelles réalités des municipalités, par exemple en ne finançant pas l'augmentation de la capacité hydraulique des conduites;

Considérant que, lorsque l'aide financière ministérielle est insuffisante et inadaptée à la réalité d'une municipalité, celle-ci se voit dans l'obligation d'assumer des coûts importants qui sont susceptibles d'engendrer une répercussion directe sur le compte de taxes des citoyens ou de renoncer à son projet malgré les démarches entamées;

Considérant qu'une municipalité doit assurer l'entretien de ses infrastructures et se conformer à des normes législatives et réglementaires;

Considérant qu'une municipalité doit aussi tenir compte de la capacité de payer des citoyens et de la saine administration de ses finances;

Considérant que la non-réalisation des travaux pour des raisons financières met à risque les infrastructures actuelles qui sont désuètes et vieillissantes dans plusieurs municipalités;

Considérant que d'autres programmes du MAMH, soient le programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) et le programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) détermine le CMA sur la base des coûts réels;

Considérant que, lors de l'octroi de contrat, les municipalités assurent la création et le maintien d'emploi augmentant ainsi la vitalité économique de leurs régions et qu'une aide financière mieux adaptée à la réalité des municipalités favoriserait l'octroi de contrat;

Il est proposé par Jocelyn Pelletier, et résolu à l'unanimité :

- 1- De demander au MAMH et au MTMD de procéder à la révision des programmes d'aide financière pouvant subventionner les projets des municipalités afin que ces derniers tiennent compte des coûts réels des projets déterminés lors de l'ouverture des soumissions, soit de la même façon que le PRACIM ou le PRAFI;
- 2- De demander au MAMH et au MTMD que les programmes reconnaissent les besoins actuels des municipalités, ainsi que le devoir de se conformer aux normes, en autorisant l'augmentation de la capacité hydraulique des conduites et l'ajout de réseaux, le cas échéant;
- 3- De demander au MAMH et au MTMD de bonifier les aides financières pour les projets déjà autorisés afin que ces derniers puissent se concrétiser dans les meilleurs délais et ainsi éviter de nouvelles demandes pour des projets en cours;
- 4- De demander au MAMH et au MTMD de procéder à la révision des programmes d'aide financière pouvant subventionner les projets des municipalités afin que ces derniers tiennent compte des coûts réels des projets déterminés lors de l'ouverture des soumissions, soit de la même façon que le PRACIM ou le PRAFI;

- 5- De demander au MAMH et au MTMD que les programmes reconnaissent les besoins actuels des municipalités, ainsi que le devoir de se conformer aux normes, en autorisant l'augmentation de la capacité hydraulique des conduites et l'ajout de réseaux, le cas échéant;
- 6- De demander au MAMH et au MTMD de bonifier les aides financières pour les projets déjà autorisés afin que ces derniers puissent se concrétiser dans les meilleurs délais et ainsi éviter de nouvelles demandes pour des projets en cours;
- 7- De demander au MAMH et au MTMD de proposer de nouveaux programmes, et ce rapidement, proposant des critères et des investissements tenant compte des besoins des municipalités;
- 8- De demander au MAMH et au MTMD d'augmenter le pourcentage d'aide financière des différents programmes afin que ces derniers considèrent la capacité de payer des citoyens.
- 9- De transmettre la présente résolution à :
 - M. François Legault, premier ministre du Québec
 - Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec
 - Mme Maryse Malenfant, directrice régionale du Bas-Saint-Laurent au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec;
 - Mme Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec;
 - M. Roger Gagnon, directeur régional par intérim du ministère ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec;
 - Mme Maïté Blanchette Vézina, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
 - M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia, aux municipalités de la MRC de la Matapédia, aux municipalités régionales de comté du Québec;
 - M. Daniel Côté, président de l'Union des municipalités du Québec;
 - M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités du Québec.
 - M. Michel Lagacé, président de la Table régionale des éluEs municipales du Bas-Saint-Laurent;
 - M. Mathieu Lapointe, président du Caucus des municipalités de centralité.

23-05085 Motion de Félicitations - Ballon sur glace/le BSG mineur du Témiscouata

Le conseil souhaite souligner l'accomplissement du BSG mineur du Témiscouata lors du Championnat provincial mineur qui se déroulait à Lévis du 28 au 30 avril dernier. En effet, le BSG avait des équipes dans 8 catégories et il l'a emporté dans chacune de celles-ci, démontrant ainsi leur domination à l'échelle provinciale.

Les équipes étaient les suivantes :

- Le Blitz/T-Miss - M12, M14, M16, M19 (catégories féminines) ;
- Le Blitz - M12, M14, M16, M19 (catégories masculines) ;
- Le Blitz - M8 et M10 (catégories mixtes) ;

Félicitations à nos équipes. De belles performances qui démontrent le talent et la détermination de nos jeunes!

23-05086 **Période de questions**

À 20h03, Richard B. Dubé, maire suppléant, donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont, entre autres :

- Lecture du règlement 284 par le maire suppléant et les articles portant sur la période de questions ;
- Les travaux et l'état de la rue Principale - pavage et MTQ 2026 ;
- Nombre de demandes pour l'accès à l'information ;
- Combien de membres du conseil participent au souper d'Honéquestre prévu le 6 mai prochain ;
- Est-ce que les membres du conseil sont toujours d'accord avec les décisions prises les derniers mois relativement aux dossiers des ressources humaines ;
- Investissement du conseil Municipalité actuel comparativement aux conseils des années antérieures ;
- Questions sur le règlement encadrant la période de questions ;
- Recours pour les citoyens qui ne sont pas en accord avec des décisions du conseil ;
- Qui sont les membres administrateurs de la CADL et qui prend les décisions en sein de leur organisme ;
- Vente pour taxes et fonctionnement ;
- Vieux électroménagers de la salle Charles Morin et suggestion de les offrir à des personnes en besoin ;
- Demande d'accès à l'information, le statut juridique/légal des demandes et questions sur les commentaires donnés par le maire suppléant lors d'une entrevue radio.

FERMETURE DE LA RÉUNION

Il est 20h27, sur la proposition de Jocelyn Pelletier, Richard B. Dubé, maire suppléant, lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Richard B. Dubé, maire suppléant atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Richard B. Dubé, maire suppléant

Michael Marmen, directeur général